

Les Maires de l'Essonne se mobilisent pour leurs commerces

Monsieur le Premier ministre,

L'évolution de la situation sanitaire dans notre pays a conduit le chef de l'Etat à décréter un deuxième confinement, mis en œuvre depuis vendredi. Les maires, élus responsables et au contact de leur population, participent pleinement, depuis le début de l'épidémie, à l'application des mesures permettant de freiner la propagation du virus, parmi lesquelles le respect des gestes barrières et l'organisation de la vie quotidienne dans cette crise sanitaire sans précédent. Il nous semble cependant que **l'expérience du premier confinement doit nous permettre d'ajuster au mieux les règles**, sans mettre en cause la nécessaire lutte contre l'épidémie et sans fragiliser davantage la situation des soignants.

Concernant les « petits commerces », ceux qui font vivre et animent nos centres-bourgs, **les mesures prises ne nous semblent ni justes, ni équitables** et mettent en péril dangereusement ce tissu commercial que nous soutenons depuis tant d'années. En effet, l'ouverture des grandes surfaces, au vu de certains types de produits vendus, **entraîne une grave atteinte au principe de libre concurrence par une notable rupture d'égalité**. Comment justifier que ces magasins (super et hypermarchés ou grandes enseignes) commercialisent des produits considérés comme « non-essentiels », alors que, dans le même temps, les commerces et artisans de proximité ne peuvent ouvrir pour vendre ces mêmes produits ? Il convient de rappeler que les règles sanitaires sont très bien appliquées par tous ces commerces et que selon la communauté scientifique, ce ne sont pas ces lieux qui sont responsables de l'actuelle situation sanitaire.

Les décisions qui obligent de nombreux commerces de proximité à fermer sont lourdes et mettent à mal tous les efforts consentis par les collectivités et les différents acteurs pour faire vivre les centres-villes et les centres-bourgs. **Les conséquences de ces nouvelles mesures risquent fort de sonner le glas de nos commerces de proximité**, particulièrement à l'approche de Noël, période essentielle de leurs activités annuelles.

La solution, pour nous, ne réside pas dans l'interdiction pour les grandes surfaces de vendre certains types de produits. Cette décision aurait pour principale conséquence de favoriser l'achat en ligne, au détriment, toujours, des commerces de proximité.

C'est pourquoi, **nous vous demandons d'autoriser l'ensemble des commerces de proximité à reprendre leur activité**.

Dans ce cadre nous proposons de faire appliquer les règles détaillées ci-dessous :

1/ Mise en place d'un protocole sanitaire identique à celui de nos marchés et des commerces restés ouverts.

Mesures pour tous les commerces (coiffeurs, fleuristes, librairies, boutiques de jouets, de vêtements et autres, toiletteurs, agences immobilières...) :

- Le respect strict des gestes barrières s'impose dans toutes les commerces

- Le port du masque est obligatoire à partir de 6 ans
- Le nettoyage des mains à l'entrée et à la sortie du commerce est obligatoire
- Les personnes attendant dehors devront être séparées de plus d'un mètre (marquage au sol) et porter un masque durant leur attente
- Autorisation d'une personne dans la boutique pour 4m² disponibles (surface dans le magasin sans compter la surface occupée par la marchandise et par le comptoir). Le nombre maximum de personnes autorisées sera affiché de façon visible sur la vitrine du magasin
- Installation d'une paroi en plexiglas sur le comptoir
- Interdiction de toucher les articles en vente
- Mise en place d'une quarantaine de 24h pour les vêtements essayés mais non achetés

Mesures supplémentaires pour les coiffeurs :

- Autorisation d'un nombre de personnes limité à un même moment selon le nombre de fauteuils de coiffure
- Les fauteuils doivent être espacés de plus d'un mètre

Mesures supplémentaires pour les toiletteurs :

- La dépose des animaux se fait à la porte de la boutique et sur rendez-vous

2/ Les maires adressent à la préfecture ou sous-préfecture la liste des commerces ouverts dans leur commune.

3/ La ville pourra le cas échéant effectuer un contrôle du respect des règles sanitaires.

4/ La ville informe tous ses citoyens des règles sanitaires à respecter dans les commerces.

En tant que Maires, nous bénéficions et partageons une expertise de terrain. Nous participons également activement à la mise en œuvre des décisions de l'Etat pour endiguer la propagation du virus. Mais **certaines décisions doivent être adaptées au terrain que nous connaissons et maîtrisons.**

Soyez assuré de notre engagement pour garantir la sécurité sanitaire de tous et de participer à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, comme depuis le début de cette crise.

Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Président du Conseil départemental de l'Essonne – François DUROVRAY, Président de la communauté d'agglomération Val d'Yerres-Val de Seine

Président de l'Association des Maires d'Ile-de-France – Stéphane BEAUDET, Maire d'Evry-Courcouronnes

Président de la communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix – Rémi BOYER

Président de la communauté de communes du Val d'Essonne – Patrick IMBERT

Président de la communauté des 2 vallées – Pascal SIMONNOT, Maire de Moigny-sur-Ecole

Président de la communauté d'agglomération Paris Saclay – Grégoire de LASTEYRIE, Maire de Palaiseau

Président de la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne – Éric BRAIVE, Maire de Leuville-sur-Orge

Président de la communauté de communes entre Juine et Renarde – Jean-Marc FOUCHER, Maire de Villeconin

Angerville – Johann MITTELHAUSSER
Angervilliers – Dany BOYER
Ballainvilliers – Stéphanie GUEU-VIGUIER
Bièvres – Anne PELLETIER
Boigneville – Jean-Jacques BOUSSAINGAULT
Boussy-Saint-Antoine – Romain COLAS
Boutigny-sur-Essonnes – Patricia BERGOLT
Brétigny-sur-Orge – Nicolas MEARY
Breux-Jouy – Alberto RODRIGUES
Buno-Bonneveaux – Bernardin COUDORO
Bures-sur-Yvette – Jean-François VIGIER
Cheptainville – Kim DELMOTTE
Chilly-Mazarin – Rafika REZGUI
Corbreuse – José CORREIA
Courances – Espérance VIEIRA
Courdimanche-sur-Essonnes – Claude DUVAL
Crosne – Michaël DAMIATI
Dannemois – Fabien KEES
Dourdan – Paolo DE CARVALHO
Draveil – Georges TRON
Epinay-sous-Sénart – Damien ALLOUCH
Etréchy – Julien GARCIA
Gironville-sur-Essonnes – Alain JOYEZ
Gometz-le-Châtel – Lucie SELLEM
Guiberville – Michel COLLET
Igny – Francisque VIGOUROUX
Lardy – Dominique BOUGRAUD
La Forêt-le-Roi – Sarah LEBRET
La-Ville-du-Bois – Jean-Pierre MEUR
Le Val-Saint-Germain – Serge DELOGES
Les Granges-le-Roi – Stéphane POUSSIN
Les Molières – Yvan LUBRANESKI
Maise – Claude DUPERCHE
Marcoussis – Olivier THOMAS
Massy – Nicolas SAMSOEN
Mennecy – Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Milly-la-Forêt – Patrice SAINSARD
Mondeville – Xavier BIONNE
Montgeron – Sylvie CARILLON
Morsang-sur-Orge – Marianne DURANTON
Nozay – Didier PERRIER
Oncy-sur-Ecole – Bruno DELECOUR
Orsay – David ROS
Paray-Vieille-Poste – Nathalie LALLIER
Prunay-sur-Essonnes – Patrick PAGES
Pussay – Grégory COURTAS
Richarville – Carine HOUDOUIN

Roinville – Guillaume BELLINELLI
Saclay – Michel SENOT
Saint-Chéron – Jean-Marie GELE
Saint-Cyr-sous-Dourdan – Jean-Pierre MOULIN
Saint-Germain-lès-Corbeil – Yann PETEL
Saint-Pierre-du-Perray – Dominique VEROTS
Sainte-Geneviève-des-Bois – Frédéric PETITTA
Saulx-les-Chartreux – Stéphane BAZILE
Sermaise – Magali HAUTEFEUILLE
Soisy-sur-Ecole – Anne-Sophie HERARD
Tigery – Germain DUPONT
Varennes-Jarcy – Bruno BEZOT
Vauhallan – Bernard GLEIZE
Verrières-le-Buisson – François-Guy TREBULLE
Videlles – Gino BERTOL
Villebon-sur-Yvette – Dominique FONTENAILLE
Villejust – Igor TRICKOVSKI
Viry-Châtillon – Jean-Marie VILAIN
Yerres – Olivier CLODONG